



Septembre 2020

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR LATIN' AMOR

**INSCRIPTIONS** Les inscriptions annuelles couvrent l'année scolaire complète (septembre à juin). L'Association s'engage à dispenser un enseignement de qualité durant toute la saison de danse. C'est pourquoi les adhérents s'engagent également à suivre les cours de septembre à juin. Des inscriptions de plus courte durée sont possibles pour répondre aux cas particuliers.

**COURS** L'adhérent élève des cours qui s'engage doit être présent tout au long de la saison. Ceci par respect pour les professeurs et pour ne pas perturber l'équilibre des cours. Toute absence sera signalée au professeur. Les cours manqués ne sont pas déduits.

Latin'Amor suit le calendrier scolaire des congés. Le tarif tient compte des vacances scolaires et jours fériés, ceux-ci ne sont donc ni déductibles, ni rattrapables.

**TENUE** La tenue vestimentaire doit être adaptée à la discipline. Ainsi les danses de couple exigent une tenue correcte et une hygiène corporelle irréprochable. Le port de chaussures propres dédiées aux activités en salle est exigé pour les cours au Studio. Les effets personnels et bouteilles d'eau doivent impérativement être emportés hors du Studio et des autres salles de danse par leurs propriétaires

**RESPONSABILITÉ DE LATIN' AMOR** : La responsabilité de l'Association n'est pas engagée pour les vols éventuels dans les salles, vestiaires et parties communes des bâtiments.

**COTISATION** Pour adhérer à l'Association et bénéficier de ses activités, une somme de 15 € est payable à l'inscription.

**PAIEMENT DES COURS** Le paiement par chèque est mensualisé : 10 chèques d'un montant égal sont remis à l'inscription + un chèque de 15 € correspondant à l'adhésion annuelle. Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois. Le paiement en espèces est également accepté, dans ce cas l'intégralité du montant dû (forfait+adhésion) est remis à l'inscription.

En cas d'abandon aucun remboursement ne sera accordé, sauf décision administrative portant cessation des activités à compter de septembre 2020, déménagement hors département ou raisons de santé, sur présentation de justificatifs.

L'Association respecte les mesures en vigueur vis-à-vis de la COVID-19 et adaptera son programme en fonction de leur évolution.